



Paris, le 26 novembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Santé dentaire : la Mutualité Française s'engage pour des soins accessibles et de qualité

Les centres dentaires mutualistes participent au Congrès de l'Association Dentaire Française, du 26 au 29 novembre 2014 à Paris. C'est l'occasion de rappeler l'engagement de la Mutualité Française pour des soins accessibles et de qualité, alors que près d'un Français sur cinq a renoncé à des soins dentaires pour des raisons financières¹. L'assurance maladie ne remboursant plus que 18 % des prothèses dentaires, la Mutualité Française poursuit l'objectif de diminuer le reste à charge des patients, via notamment ses centres dentaires et ses réseaux de soins.

Les centres dentaires mutualistes en 5 chiffres clés

460 centres dentaires mutualistes répartis dans 80 départements

1700 chirurgiens dentistes

1700 assistants dentaires

1200 fauteuils dentaires

45 laboratoires de prothèses dentaires

DES SOINS DENTAIRES ACCESSIBLES

Les 460 centres dentaires mutualistes pratiquent le tiers payant, permettant aux patients de ne pas avancer leurs frais de soins. Ils veillent à avoir une politique tarifaire calculée au plus juste, afin de maîtriser le reste à charge des patients.

Dans les zones urbaines où sont massivement pratiqués les dépassements d'honoraires, ils proposent des soins à des tarifs plus accessibles notamment sur la prothèse et l'orthodontie. Le prix d'un acte de prothèse dentaire dans un centre de santé mutualiste est ainsi de 18 % inférieur à celui pratiqué par les chirurgiens-dentistes libéraux. Pour une couronne (SPR 50), l'économie est de 12 %².

Les centres mutualistes contribuent à maintenir une offre de soins bucco-dentaire dans beaucoup de zones frappées par une désertification médicale croissante.

A côté des centres de santé, les mutuelles ont également constitué des réseaux de soins avec des chirurgiens-dentistes pour proposer aux patients des soins de qualité à un tarif négocié. Le reste à charge moyen pour une couronne céramo-métallique s'élève ainsi à 97 € au sein d'un réseau, contre environ 300 € en dehors³.

¹ Source : Irdes

² Source : La Mutualité Française

³ Source : La Mutualité Française

UNE GARANTIE DE QUALITE

La qualité des soins est au cœur de l'engagement de la Mutualité Française. Les centres dentaires et les chirurgiens-dentistes membres des réseaux de soins se sont ainsi engagés à respecter un certain nombre de critères de qualité, sur la base d'un référentiel validé par la Haute Autorité de Santé.

Les centres dentaires sont parties prenantes de la transformation de l'organisation des soins, garante d'un haut niveau d'hygiène et de stérilisation des outils, avec notamment la présence systématique d'assistants auprès des chirurgiens dentaires. Ils sont également pionnier dans la révolution technologique du secteur, notamment grâce aux laboratoires dentaires mutualistes dotés des équipements les plus en pointe (imprimante 3D, ...). Des expérimentations sont également en cours afin d'évaluer l'apport des nouveaux systèmes d'empreinte optique qui vont faire basculer les pratiques dentaires dans le monde digital.

La qualité de ces soins est reconnue par les patients. D'après le baromètre des centres de santé mutualistes, 97 % sont satisfaits des soins qu'ils y ont reçus. Ils apprécient particulièrement la qualité des professionnels de santé, la pratique du tiers payant et la proximité géographique des centres.

À propos de la Mutualité Française

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit 450 mutuelles. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.

Contacts presse :

- Constance BAUDRY
06 85 29 82 22 / constance.baudry@mutualite.fr
- Christelle CROS
06 75 80 58 39 / christelle.cros@mutualite.fr



